

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-099 du 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART-

MM. Julien MAHIEU - Eric REMY - Gislain BOURY - Philippe GORGUET - Benoît CAILLE - Serge NACRY  
Roland DELOBELLE - Jean-Noël MENAGE - Julien FORESTIER - Xavier LEROUX - Denis BASSEUX -  
Gabriel TRANNIN - Jean-Pierre POUTRAIN - Jean DESCAMPS - Michel DELAUTRE - Christian HEMAR -  
Lucien RZEPKOWSKI- Xavier DUQUESNE - Henri TABARY - Lucien CORBEAU - Jules LAUDE - François  
KOLASA - Hervé COPIN - Dominique DELEPLACE - Patrick MACHUT - Daniel BEDU - Alain CHAUSSOY –  
Jean-Marc LETEILLIER – Bernard DENNE – Eugène LEFEBVRE – Michel BECQUES – Jean-Luc CAPON –  
Jean-Marie BLAISE

Xavier DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. Daniel LAVOISIER  
Henri TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Bernard DOBOEUF  
Lucien CORBEAU, absent excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ  
Hervé COPIN, absent excusé, a été suppléé par M. Joël LOCQUET  
Patrick MACHUT absent excusé, a été suppléé par Michel LALISSE  
Daniel BEDU, absent excusé, a été suppléé par M. Régis RICHARD

Jean-Marc LETEILLIER absent excusé a donné pouvoir M DUPREZ  
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : - Budget Primitif 2013 – Tableau des subventions 2013

La séance ouverte, Monsieur Le Président rappelle au Conseil de Communauté le projet de budget primitif 2013 établi dans le cadre du budget général de la Collectivité.

Monsieur Le Président précise également au Conseil de Communauté la nécessité de délibérer sur chaque subvention accordée par la Collectivité dans le cadre de ce budget.

Monsieur Le Président donne lecture des subventions attribuées au titre de ce budget aux différents organismes auquel la Collectivité participe :

- Association Loisirs d'Achiet-Le-Grand :	5 000,00 €
- Office de Tourisme du Seuil de l'Artois :	51 000,00 €
- Comité de Jumelage :	3 000,00 €
- AVIJ 62 :	1 870,00 €
- EPODE - VIF	6 015,00 €
- CDIF Droit des femmes :	1 481,00 €
- Coin Familial Jardin de Cocagne :	60 000,00 €
- Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes :	41 287,52 €
- A2E PLIE :	37 308,00 €
- UFCV :	1 100,00 €
- RVVN :	12 080,00 €
- Fédération de la Randonnée Pédestre :	100,00 €
- Association du Pays d'Artois :	12 436,00 €
- Association du Pays d'Artois pré étude SCOT :	28 604,29 €
- Association vacances ouvertes :	160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le budget primitif 2013
- d'approuver le tableau des subventions
- d'autoriser Monsieur Le Président à mandater les sommes inscrites au titre du chapitre des subventions

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

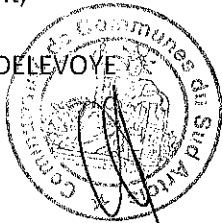
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 16 avril et transmission  
en Préfecture le 16 avril 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

